

**DÉCISION
N°D-2023-061**

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE N°2023-04 POUR LA MISE A DISPOSITION
DU LOGICIEL POUR L'EXPLOITATION DU SYSTEME DE PEAGE DES PARKINGS
DE LA VILLE DE CARRIERES-SUR-SEINE.**

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son L2194-1,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/112 du 04 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Maire au Maire adjoint élu aux finances monsieur Alain THIEMONGE,

Considérant que la maintenance des équipements de cuisine de la ville doit être assurée.

DÉCIDE

Article 1 : De signer le marché 2023-04 avec la société FLOWBIRD domiciliée au 2 ter, rue du Château, 92200 Neuilly sur Seine,

Article 2 : Le montant du marché est de 4 320,00 € HT pour la partie forfaitaire et de 800 € HT maximum pour la partie unitaire.

Article 3 : D'imputer sur le budget communal concerné, les dépenses de l'intégralité du marché.

Article 4 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 25/04/2023



**Pour le Maire et par délégation,
le maire adjoint délégué aux finances,**

Alain THIEMONGE